



Communiqué de Presse – Pendant la séance boursière

Bruxelles, 2 mai 2011

Le juge des référés rend son jugement dans l'affaire opposant un actionnaire individuel à KBC

Le juge des référés a rendu son jugement dans le cadre d'une procédure engagée par un actionnaire individuel de KBC contre KBC et portant sur l'un des points à l'ordre du jour (article 5 - paiement des dividendes) soumis le jeudi 28 avril 2011 au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires de KBC.

Le juge a déclaré l'affaire sans fondement.

KBC a pris acte de cette décision en référé. Le dividende (de 0,75 EUR brut) approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sera comme prévu versé le 6 mai 2011.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group